



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Affaire suivie par :
Xavier SCHARSCH
Tél : 03 88 21 63 86
Mél : pref-elections@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le **1 MARS 2021**

La préfète du Bas-Rhin
à
Monsieur le maire de GEUDERTHEIM

*s/c de Monsieur le sous-préfet de
l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg*

Objet : Composition des commissions de contrôle des listes électorales

PJ : Arrêté portant composition de la commission de votre commune

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant composition de la commission de contrôle des listes électorales de votre commune, en application des articles L. 19 et R. 7 à R. 11 du Code électoral.

Conformément à vos propositions, la commission est composée des élus suivants :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal n° 1 (issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 »)	Madame JUNGER Pia ZA route de Hoerd 67170 GEUDERTHEIM contact@junger-fils.com	/
Conseiller municipal n° 2 (issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 »)	Monsieur MASSON Eric 9 rue des Schauenbourg 67170 GEUDERTHEIM ae.masson@wanadoo.fr	/
Conseiller municipal n° 3 (issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 »)	Monsieur URBAN Michel 37 rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM valchrismi@orange.fr	/
Conseiller municipal n° 4 (issu de la liste « ALTERNATIVE 2020 »)	Monsieur KNIPPER Didier 12 rue du Moulin 67170 GEUDERTHEIM didier.knipper@gmail.com	/

Conseiller municipal n° 5 (issu de la liste « ALTERNATIVE 2020 »)	Madame ANCKENMANN Laurence 11 rue du Puits 67170 GEUDERTHEIM laurence.amc67@gmail.com	/
---	--	---

En vertu de l'article R. 7 précité, la composition de la commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site Internet de la commune lorsqu'il existe.

Par conséquent, je vous invite à procéder à l'affichage et à la mise en ligne de l'arrêté, ainsi qu'à sa notification aux membres de la commission.

Conformément à l'article L. 19 précité, la commission doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les vingt-quatrième et vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin, même si une réunion s'est déjà tenue plus tôt dans l'année.

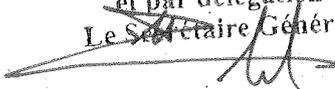
Le conseiller municipal n° 1 convoque les autres membres de la commission pour les réunions.

Il conviendra, au moment des réunions de la commission, d'appeler l'attention de ses membres sur la nécessité de la présence d'au moins trois d'entre eux, ou de leurs suppléants le cas échéant, afin de pouvoir délibérer valablement.

Je tiens à vous préciser qu'un suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire de la même liste et n'est pas affecté à un titulaire en particulier.

Si la composition de votre commission devait évoluer pour quelque raison que ce soit, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir m'en informer, afin que je prenne un arrêté modificatif.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

La préfète,
Pour la Préfète
et par délégation
Le ~~Secrétaire~~ Général

Mathieu DUHAMEL



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté
Section Élections

Strasbourg, le

1 MARS 2021

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GEUDERTHEIM

**La préfète de la région Grand est,
préfète de la zone de défense et de sécurité est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de GEUDERTHEIM ;

VU les propositions de Monsieur le maire de GEUDERTHEIM ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les conseillers municipaux suivants sont nommés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GEUDERTHEIM :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal n° 1 (issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 »)	Madame JUNGER Pia	/
Conseiller municipal n° 2 (issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 »)	Monsieur MASSON Eric	/
Conseiller municipal n° 3 (issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 »)	Monsieur URBAN Michel	/
Conseiller municipal n° 4 (issu de la liste « ALTERNATIVE 2020 »)	Monsieur KNIPPER Didier	/
Conseiller municipal n° 5 (issu de la liste « ALTERNATIVE 2020 »)	Madame ANCKENMANN Laurence	/

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire de GEUDERTHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète,
Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL